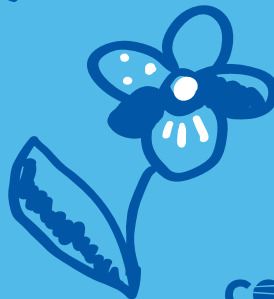
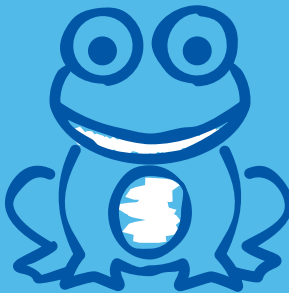


Protection et valorisation des mares



SUR LE TERRITOIRE
DE LA MÉTROPOLE
ROUEN NORMANDIE





Les mares, par leurs rôles hydraulique, épuratoire pour l'eau mais également de réservoir de biodiversité, présentent un enjeu fort pour la Trame Verte et Bleue locale.

C'est pour cela que la Métropole Rouen Normandie a lancé en 2011 un programme de protection et de valorisation des mares sur son territoire : le programme MARES.

Celui-ci vise à :

- Localiser et caractériser de façon systématique tous les points d'eau du territoire métropolitain,
- Inventorier les mares jugées prioritaires pour leurs rôles en matière de biodiversité ainsi que toutes les mares communales,
- Mettre en évidence les connexions existantes ou à restaurer à l'aide d'indicateurs basé sur la dispersion d'espèces cibles (tritons, libellules...).

Le programme MARES est destiné à deux types de public :

1- Les communes :

La Métropole se propose d'aider techniquement les communes qui souhaitent réaliser des travaux de réhabilitation et de création de mares sur leur territoire.

La Métropole prend en charge financièrement et techniquement (maîtrise d'ouvrage et suivi du chantier) l'ensemble des travaux de restauration écologique des mares communales ou de création d'une nouvelle mare sur une parcelle communale.

2- Les particuliers :

Depuis 2014, un travail d'accompagnement personnalisé est proposé à tous les habitants et organismes publics ou privés de la Métropole. Un technicien conseiller « mare » se déplace gratuitement pour répondre aux questions sur la bonne gestion écologique des mares et éventuellement préconiser des actions de restauration, sans prendre en charge les travaux.

Contact : **Guillaume GLERE, Conducteur d'opérations biodiversité,**
06 23 54 01 33 - guillaume.glere@metropole-rouen-normandie.fr

